

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 14 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 07 décembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.

Madame Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 122/23/XII

MODIFIANT L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE MUNICIPAL DE PLUM

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 décembre 2023,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 99-210 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération N°75/11/XI du 17 novembre 2011, portant création du cimetière municipal de Plum
Vu la note explicative de synthèse n° 89/2023 du 07 décembre 2023 ;
Vu le plan du cimetière municipal de Plum ci-annexé ;
Sur proposition de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 28 novembre 2023 et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- Article 1 : L'aménagement du cimetière municipal de Plum, sis sur le domaine communal, lot n°29 Plum, est modifié conformément au plan ci-annexé
- Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DÉCEMBRE 2023.

Le secrétaire de séance,

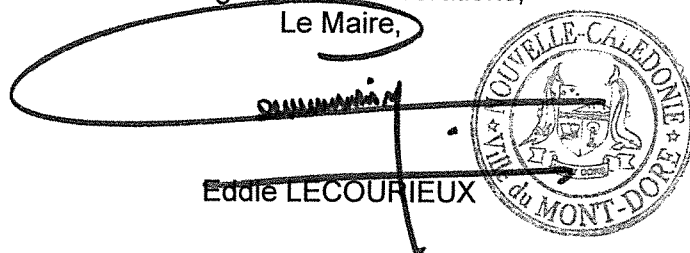
Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL



Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Direction administrative
Direction des services techniques et de proximité
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20231214-122-23-XII-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

CIMETIERE DE PLUM

Parcelle à redécouper



**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Modification de l'aménagement du cimetière municipal de Plum.

P.J. : - Projet de délibération ;
- Plan de réaménagement.

Pour répondre aux demandes d'inhumation des administrés, au cimetière de Plum, il conviendrait de redéfinir le nombre de concessions attribuées dans le « carré des héros » (carré F), seules places encore disponibles.

La délibération du 18 mars 1999 avait acté la gratuité aux anciens combattants, puis en 2011, un emplacement dénommé le « carré des héros » leur avait été concédé au cimetière de PLUM.

Le « carré des héros » comporte 80 concessions. 8 sont à ce jour occupées depuis la création du cimetière.

Il est proposé le réaménagement suivant le plan annexé au projet de délibération, qui consistera à réduire le « carré des héros » et de mettre à disposition une cinquantaine de nouveaux emplacements.

Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 28 novembre 2023 :

M. BERTHELOT demande ce qu'il se passera quand le cimetière sera plein.

M. MARTINEZ répond que l'extension du cimetière est proposée au financement du prochain contrat de développement et qu'une réponse est attendue de l'Etat. Il ajoute qu'il y a entre 20 et 30 inhumations par an et que la cinquantaine de nouveaux emplacements devraient permettre de répondre aux demandes en attendant les travaux d'extension.

M. PARENT souhaite connaître l'estimation des travaux d'extension.

M. MARTINEZ répond que l'opération (études et travaux) est estimée à 80 M F CFP, extension de l'aire de stationnement comprise.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 07 DEC. 2023

Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint,


Jean-Jacques AFCHAIN

